



COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC52/R3

10 octobre 2002

Cinquante-deuxième session
Harare, Zimbabwe, 8–12 octobre 2002

ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

SANTÉ ET ENVIRONNEMENT : STRATÉGIE DE LA RÉGION AFRICAINE

Le Comité régional,

Conscient de la corrélation étroite entre la santé, l'environnement et le développement;

Préoccupé par la dégradation croissante de la qualité de la vie et par les effets néfastes qu'ont sur la santé la détérioration de l'environnement et le désintérêt pour cette question dans la Région;

Conscient des efforts déployés par les pays pour améliorer l'état de santé de leurs populations au moyen de divers instruments régionaux et nationaux, notamment la *Déclaration de Prétoria sur la santé et l'environnement (1997)* et le document intitulé *Promotion de la salubrité de l'environnement dans les pays de la Région africaine de l'OMS : rôle des Ministres de la santé (AFR/RC48/TD/1)*;

Conscient du rôle joué par les secteurs autres que la santé, les communautés et les partenaires dans l'amélioration de la santé et de l'environnement;

Résolu à consolider les efforts pour que, dans la Région, la qualité de la vie soit non seulement la meilleure possible mais accessible, et surtout pour plaider en faveur de l'amélioration des déterminants de la santé liés à l'environnement;

Ayant examiné attentivement le rapport du Directeur régional tel qu'il est contenu dans le document AFR/RC52/10 intitulé **Santé et Environnement : Stratégie de la Région africaine**, qui vise à améliorer la santé des populations grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre de politiques de gestion des déterminants de la santé liés à l'environnement,

5. APPROUVE la stratégie proposée;

6. DEMANDE aux Etats Membres :

- i) de prendre en compte les problèmes de santé liés à l'environnement dans leurs politiques et stratégies nationales;

- ii) d'élaborer ou de revoir leurs programmes et plans d'action nationaux en mettant l'accent sur le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation dans le domaine de l'environnement et de la santé;
- iii) de collaborer avec les institutions d'enseignement supérieur pour développer et améliorer la capacité des ressources humaines à mieux gérer les programmes concernant l'environnement et la santé;
- iv) d'identifier, de mobiliser et d'allouer des ressources pour les programmes concernant la santé et l'environnement afin de mieux relever les défis;
- v) de collaborer avec les secteurs autres que la santé, les partenaires et la société civile afin d'améliorer la santé en agissant sur les déterminants de la santé liés à l'environnement; et
- vi) d'entreprendre des recherches sur l'utilisation des technologies locales et les innovations efficaces, financièrement accessibles et durables en vue de l'amélioration de la santé des populations.

3. DEMANDE au Directeur régional :

- i) de renforcer la capacité de l'OMS à apporter concrètement un appui technique aux Etats Membres pour l'élaboration et la mise en oeuvre des politiques concernant la santé et l'environnement;
- ii) d'apporter un appui pour renforcer la capacité des pays à mettre en oeuvre des programmes et des plans d'action et à en assurer le suivi;
- iii) d'informer le Comité régional, en 2005, des progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la stratégie;

4. LANCE un appel aux autres institutions spécialisées et partenaires concernés pour qu'ils apportent un appui technique et financier.

Sixième séance, 10 octobre 2002